

INDICATIONS A SUIVRE POUR DEMANDER UN RENDEZ-VOUS

Etape 1 : Création de votre compte consulaire en ligne.

- Créez votre compte personnel en cliquant sur « **Créer un compte** » ;
- Remplissez correctement le formulaire d'inscription qui s'affiche et cochez, en bas de page, la case d'acceptation des conditions d'utilisation, puis cliquez sur « **S'inscrire** »
- Un « **Code de vérification** » vous sera instantanément envoyé sur votre adresse e-mail. Vous devez introduire ce code en ligne afin de finaliser la création de votre compte.
- Pour mieux sécuriser votre compte, votre mot de passe doit contenir des lettres majuscules et minuscules et des chiffres, minimum huit caractères.

Etape 2 : Connectez-vous à votre compte consulaire.

- Saisir votre e-mail, votre mot de passe, cocher le captcha et cliquer sur « **Se connecter** ».
- Si vous avez oublié votre mot de passe, utiliser l'option « Mot de passe oublié » pour le réinitialiser.

Etape 3 : Formulez votre demande de Rendez-Vous.

Dans votre espace « **Mes demandes de rendez-vous** » :

1. Cliquer sur « Nouvelle demande » pour introduire une nouvelle demande de Rendez-vous

Ou

2. Cliquer sur « Mes demandes de rendez-vous en cours » pour accéder à vos demandes de rendez-vous en cours.

« Nouvelle demande »

- Cliquez sur « Nouvelle demande » pour introduire une nouvelle demande de rendez-vous : Un rendez-vous peut être accordé à une ou plusieurs personnes pour bénéficier de prestations consulaires (Ex. : [Un père de famille peut demander un rendez-vous via son compte consulaire pour lui et pour les membres de sa famille qui ont besoin de prestations consulaires](#)).
- Choisir un bénéficiaire déjà existant ou en ajouter un nouveau : un bénéficiaire peut-être vous-même, votre enfant, votre conjoint ou toute

autre personne, pour qui, en tant que propriétaire du compte, vous voulez lui demander un rendez-vous.

- Remplir et vérifier minutieusement les informations saisies sur la fiche du bénéficiaire : la fiche du bénéficiaire est ajoutée une seule fois et peut-être réactualisée et réutilisée à l'occasion des prochaines demandes de rendez-vous.

Noter bien que la liste des prestations proposées à un bénéficiaire dépend des informations précisées sur sa fiche, selon s'il est marocain de passage (Marocain non Résident à l'Etranger) ou Marocain Résident à l'Etranger (MRE) et selon son âge.

A titre d'exemple, la prestation « Légalisation de documents » ne peut être proposée à un mineur de moins de 18 ans et le renouvellement d'un passeport ne peut être proposé à un Marocain non résident à l'étranger.

Aussi, assurez-vous que les informations saisies sur la fiche de l'intéressé (bénéficiaire) sont exactes.

- Valider la fiche en utilisant le bouton « Valider » en bas de l'écran ;
- Cliquer sur le stylet « Crayon » en dessous de « Prestions choisies » ou sur « Cliquez ici pour sélectionner les prestations » afin de sélectionner les prestations sollicitées pour le bénéficiaire en question.
- Pour ajouter une autre personne dans votre demande de rendez-vous, cliquer sur « **Ajouter un bénéficiaire** ». Un seul rendez-vous sera accordé aux personnes qui figurent sur la même demande de rendez-vous (rendez-vous groupé).
- Pour chaque bénéficiaire, vous devez préciser les prestations qu'il sollicite : Pour ce faire, utiliser le stylet « crayon » situé en dessous de « Prestations choisies » et cocher, ensuite, les prestations sollicitées. Vous pouvez aussi supprimer une prestation sélectionnée par erreur en la décochant.

Au cas où certaines prestations ne s'affichent pas, vérifier les informations saisies sur la fiche de l'intéressé.

Pour consulter ou modifier la fiche d'un bénéficiaire, cliquer sur son nom ou sur le stylet situé à côté.

- Cliquez, ensuite, sur « **Enregistrer la demande provisoirement** » pour sauvegarder votre demande à tout moment. Une demande non enregistrée n'est pas retenue par le système.
- Ensuite, scannez et joignez les copies des documents justificatifs requis. Les documents dont la version numérique est obligatoire sont signalés avec un Astérix rouge *.

Notez bien que vous devez présenter les originaux, des documents sollicités, lors du dépôt de votre demande au Consulat.

- Une fois terminé, utiliser le bouton « Envoyer la demande au Consulat », pour soumettre votre demande à votre Consulat ou Ambassade. Après votre confirmation, la demande est envoyée aux services consulaires et un email vous confirmera sa réception. Les services concernés procèdent à son traitement et vous demandent, le cas échéant, un complément d'information, où vous proposent un calendrier pour choisir la date et l'heure de votre rendez-vous. Dans les deux cas, un email de notification vous est envoyé.

ETAPE 4 : Envoyez votre demande et prendre un rendez-vous.

- Votre demande est envoyée aux services consulaires marocains dont dépend votre lieu de résidence, (Consulat ou Ambassade que vous avez choisi lors de la création de votre compte).
- Une fois traitée par votre Consulat ou votre Ambassade, vous recevrez une notification sur votre boîte E-mail vous invitant à choisir, **sur votre Espace personnel**, un créneau horaire disponible sur le calendrier qui vous sera proposé.
- En cas d'empêchement, il vous est possible d'annuler, **sur votre espace personnel**, tout rendez-vous accordé ou toute demande de rendez-vous en cours de traitement et la reformuler ultérieurement.

ETAPE 5 : Choisissez un rendez-vous (un créneau horaire).

- Une fois les services consulaires vous proposent le calendrier des disponibilités, choisissez la date et l'heure qui vous conviennent et validez avec le bouton « Envoyer ». Après votre validation, une **lettre de confirmation de Rendez-Vous** vous est envoyée sur votre email.
- Imprimer la **Lettre de Confirmation de Rendez-Vous**. Elle vous sera réclamée par le bureau d'accueil au Consulat lors de votre rendez-vous.
- En cas de besoin, vous pouvez toujours demander le renvoi de votre lettre de confirmation en consultant votre demande de rendez-vous.

ETAPE 6 : Le jour de votre rendez-vous.

- Le jour de votre rendez-vous, soyez au Consulat à l'heure indiquée, munis de la lettre de confirmation, des originaux et d'une photocopie de tous les documents justificatifs requis ainsi que des photos.
- La présence des intéressés est obligatoire, les mineurs et les personnes sous tutelle doivent être accompagnés de leur tuteur, ou toute autre personne mandatée à cette fin.
- Les frais affichés lors de la demande de rendez-vous, concernent une copie de chaque prestation. Au cas où vous aurez besoin de plusieurs copies, des extraits d'acte de naissance par exemple, prévoir des frais supplémentaires correspondant au nombre de copies.
- Vérifier que vos documents sont toujours en cours de validité.

Notez bien :

- Qu'un Rendez-vous peut être demandé pour une ou plusieurs personnes qui souhaitent bénéficier de prestations consulaires. (Exemple : Un père de famille peut demander un seul rendez-vous groupé pour lui et pour les membres de sa famille qui vont l'accompagner (épouse, enfants...)).
- Qu'un bénéficiaire peut être vous-même, votre conjoint, votre enfant ou toute autre personne, pour laquelle vous voulez demander un rendez-vous.
- Que la fiche de renseignements du bénéficiaire est remplie une seule fois. Les informations (Adresse, passeport, n° de téléphone...) peuvent être actualisées, en cas de changement, à l'occasion de nouvelles demandes de rendez-vous.
- Que les prestations proposées diffèrent selon le statut du bénéficiaire : Marocain de passage ou Marocain Résidant à l'Étranger (MRE) et en fonction de l'âge (Majeur ou mineur). Exemple : la prestation « Légalisation de signature » ne peut être fournie à un mineur de moins de 18 ans et le renouvellement d'un passeport ne peut être proposé à un marocain de passage.

IMPORTANT :

- Les personnes qui ne se présentent pas au rendez-vous accordé, ou arrivant en retard par rapport à l'horaire fixé, doivent demander un nouveau rendez-vous.
- En cas d'impossibilité de vous rendre au Consulat, merci de bien vouloir procéder à l'annulation de votre rendez-vous, à l'avance, afin de permettre à d'autres concitoyens de disposer du créneau horaire que vous aurez libéré.
- Notez également que le retrait du passeport, de la CNIE et des actes adoulaïres, ne nécessite pas la prise de rendez-vous. Ces documents sont remis à leurs titulaires directement par le Service concerné, sur présentation du récépissé du dépôt et d'une pièce d'identité.
- La présence des intéressés est obligatoire, les mineurs et les personnes sous tutelle doivent être accompagnés de leur tuteur, ou toute autre personne mandatée à cette fin.
- En cas de besoin d'information ou d'assistance :
 - Envoyer une requête au Consulat, via votre espace consulaire en ligne, en utilisant l'option « Mes requêtes » ;
 - Appeler le Centre d'Appels Consulaires ou lui envoyer une requête via le portail www.consulat.ma.